

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE FROSSAY

Par arrêté préfectoral n° 2017/ICPE/033 en date du 3 février 2017, une enquête publique est ouverte à la mairie de Frossay, pendant une période de 32 jours du 27 février au 30 mars 2017 inclus, portant sur la demande présentée par la SARL SENTIER DES DAIMS en vue de procéder à l'extension du parc par l'aménagement de nouveaux espaces et l'extension de la liste des espèces autorisées, situé à Frossay, la Poitevineière.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2140 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Jean BUSSON, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Frossay, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| - lundi 27 février 2017 | de 09H00 à 12H00 |
| - mercredi 8 mars 2017 | de 14H00 à 17H00 |
| - samedi 18 mars 2017 | de 09H00 à 12H00 |
| - mardi 21 mars 2017 | de 14H00 à 17H00 |
| - jeudi 30 mars 2017 | de 14H00 à 17H00 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Un poste informatique sera disponible en mairie de Frossay, à cet effet, en complément du dossier papier. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Frossay aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Frossay ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : pref-enquete-parc-frossay@loire-atlantique.gouv.fr.

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Frossay pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SARL SENTIER DES DAIMS – la Poitevineière (44 320 FROSSAY).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.